

*2<sup>èmes</sup> Assises départementales  
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

**A quelles conditions le sport sera-t-il  
véritablement accessible à tous et à toutes ?**

**Soirée débat**

**Ris-Orangis, le 27 avril 2006**

## **Introduction**

**Rolland BESSON**  
**Président du CDOS de l'Essonne**

Dans un court préambule, je souhaiterais, au nom du Conseil d'administration du CDOS, vous remercier de votre participation.

Autour de cette table, dans cette 3<sup>e</sup> soirée de débat, nous aborderons les questions ayant trait à l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives. Je tiens d'ores et déjà à apporter quelques précisions. La première est d'ordre technique : ce débat, ainsi que tous ceux que nous avons organisés auparavant, est enregistré. Il convient donc que chacun décline ses noms et fonctions au moment de prendre la parole, afin que les propos tenus soient bien attribués à qui de droit.

Le thème de ce soir est le suivant : « à quelles conditions le sport sera-t-il véritablement accessible à tous et à toutes ? ». Afin d'aborder au mieux ce thème, nous vous proposons la démarche suivante : en première partie de soirée, plusieurs intervenants nous livreront leur témoignage personnel. Il s'agit de personnes ressources, porteuses d'une expérience vécue : elles nous décriront ces conditions d'accès au sport pour tous, mais elles identifieront aussi les points susceptibles d'amélioration.

Par ailleurs, pendant de nombreuses années, le sport français s'est organisé dans une optique d'entrée dans la pratique compétitive. Depuis les années 70, les attentes et les besoins des individus ont évolué. Aujourd'hui, si la pratique compétitive reste la colonne vertébrale du système, l'ensemble des pratiques sportives est entré en mutation. A l'issue de leur vie professionnelle, les nouveaux « inactifs », selon leur statut officiel, entendent bien garder une activité physique dans leur quotidien. Se développe ainsi une nouvelle gamme de pratique qu'il est intéressant d'observer : il s'agit là de l'un des moteurs essentiels du développement des activités physiques et sportives en France, ainsi que de l'engagement des bénévoles et des dirigeants.

Ces activités concernent parfois des populations spécifiques, comme les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). La gestion de ces populations pose la question de l'accessibilité du sport pour tous, quels que soient les aptitudes physiques ou les handicaps de chacun.

Ce soir, nous ouvrirons cette table ronde par le partage de différents témoignages : l'un après l'autre, ils contribueront à caractériser les entrées possibles, pour chaque population, dans une activité sportive la plus régulière possible.

Cette première partie sera suivie d'un débat. L'objectif de ces tables rondes n'est pas de convaincre, mais plutôt d'accéder à la richesse des expériences, ainsi qu'à leur complémentarité. Il s'agit avant tout d'identifier des revendications communes, que nous soumettrons ultérieurement aux pouvoirs publics (élus locaux, élus communautaires, Conseil général, Conseil régional, Etat...), au nom de la promotion et du développement du sport pour tous. Nous formulerons ces revendications lors d'un forum final, dont la tenue est prévue pour le 19 mai.

Quatre membres du Conseil d'administration du CDOS sont aujourd'hui présents : il s'agit de Maurice Langry, Nicole Boudinet, Paul Colpaert et moi même. Par ailleurs, un représentant de la Direction des sports du Conseil général, Monsieur Vincent Grasteau, est également parmi nous : il aura une fonction d'écoute, et d'information.

Nos travaux sont ouverts jusqu'à 23 heures. Entamons donc ce premier éclairage. Je vous engage à ne pas interrompre les premiers intervenants : vos questions alimenteront le débat dans le second temps de cette rencontre.

## Interventions

### **Béatrice RODRIGUEZ, Présidente du Comité départemental de sport adapté de l'Essonne (CDSA), ex-championne du monde de judo**

Outre mes responsabilités administratives, je suis également mère d'une petite fille handicapée. La problématique qui nous réunit ce soir reste très large. Elle associe de nombreux acteurs : personnes en difficulté (handicaps physique ou social, troisième âge), communes, collectivités, clubs, familles et établissements spécialisés. Pour aborder un objet aussi large, je me propose de partir de l'exemple de la stratégie retenue par le Comité Départemental pour le développement de l'accès au sport pour tous.

Notre démarche repose sur le volontariat : dans un premier temps, nous sollicitons les structures sportives pour obtenir leur concours dans l'encadrement d'une pratique sportive régulière, sur une période courte. Une fois intégré dans la structure, et, bien souvent, une fois le problème de la cohabitation démystifié, nous organisons des temps de formation à destination des éducateurs sportifs. D'un point de vue institutionnel, et afin d'organiser une dynamique de développement, nous passons des conventions auprès des Comités Départementaux.

Le CDSA garde une particularité : vingt disciplines sont reconnues actuellement par la Fédération Française de Sports Adaptés. Cette reconnaissance passe par la signature de conventions avec les fédérations délégataires des sports concernés. Par ailleurs, l'Essonne reste un département connaissant un faible taux d'handicapés mentaux. Il est donc difficile de trouver des structures adaptées dont la localisation n'impose pas aux familles des trajets par trop importants. Je citerai l'exemple d'une famille autiste, résidant à Arpajon, devant se déplacer jusqu'à Viry-Châtillon pour pouvoir pratiquer le roller pendant 45 minutes. Pour une famille, la prise en charge d'un enfant handicapé implique de nombreux sacrifices, ainsi que des obstacles quotidiens. Il est d'autant plus important de les soutenir. Par ailleurs, les clubs d'accueil et leurs sociétaires peuvent trouver un bénéfice important dans l'accueil des personnes handicapées : ces rencontres favorisent l'apprentissage de la différence.

### **Ingrid MOATTI, conseillère technique au Comité départemental handisport Essonne, éducatrice sportive et handibasketteuse**

La tâche du Comité départemental compte deux lignes principales. Il mène tout d'abord une forte politique de communication, d'information et de sensibilisation. Celle-ci garde deux axes : elle vise en premier lieu le milieu « valide » (structures sportives, communes...), et, en second lieu, les personnes handicapées. Souvent peu intégrées, ces personnes ignorent trop souvent que des pratiques sportives leur sont accessibles.

Le Comité gère tous les handicaps physiques, dont les handicaps visuels et auditifs. Nous offrons plus de 44 disciplines, dont des sports emblématiques, comme l'athlétisme, porté très haut lors des Jeux Olympiques d'Athènes. Nous proposons également des sports davantage spécifiques, réservés aux handicapés visuels, ou aux personnes en fauteuil électrique. Nous considérons que le sport de masse, accessible à tous, reste conciliable avec le sport de haut niveau : nous participons à des compétitions nationales, internationales, et également aux Jeux Paralympiques. Pour finir, je précise que l'Essonne compte aujourd'hui 14 clubs.

Notre démarche est semblable à celle du CDSA : nous tentons d'organiser des rencontres avec les clubs de sports valides. Nous menons des campagnes d'information, de sensibilisation, des déplacements dans les écoles. Moi-même, je réalise régulièrement des démonstrations de basket, et je tiens des conférences-débats. Le handicap pose, au quotidien, de nombreuses barrières : une

communication accrue doit permettre de les abattre. En réponse aux demandes, nous créons des sections handisports, où les sportifs peuvent s'exprimer, en loisir ou en compétition, selon leur désir.

### **Béatrice RODRIGUEZ**

Dans ces politiques, le rôle d'un agent de développement, ayant pour charge d'améliorer les contacts avec les clubs, s'avère souvent crucial.

### **Ingrid MOATTI**

Dans notre domaine, nous bénéficions du début de médiatisation que connaît le Handisport. Celui-ci devient un secteur porteur, c'est aussi un mot qui s'installe dans les mentalités.

### **Rolland BESSON**

Continuons dans le même esprit, avec de nouveaux témoignages.

### **Sylvie ZELASCO, animatrice d'Association de gymnastique volontaire (GV)**

Dans mon activité, je m'occupe d'un public très large, allant du nourrisson jusqu'aux personnes âgées en perte d'autonomie, en passant par les jeunes. La gymnastique volontaire rencontre une demande très forte de la part des seniors. Une demande assez importante existe également chez les personnes atteintes de pathologies : transplantés cardiaques, diabétiques, autistes. En réponse à ces exigences, nous avons conçu un nouveau diplôme autorisant le traitement de ces personnes : il s'agit du diplôme « Atoutgym », encore en développement.

Notre activité est non compétitive : c'est là la principale cause de la faible visibilité de notre association, qui compte pourtant de nombreux adhérents. Nous représentons en effet, de par notre effectif, la troisième fédération française, derrière le football et le tennis. Aucune barrière n'interdit l'accès à nos cours : tous sont acceptés. Plusieurs séances se déroulent en la présence de malvoyants et malentendants. Il s'agit là d'un axe à développer : la participation à ces cours évite à ces personnes une exclusion tout à fait illégitime, puisqu'elle s'avère aussi capable que n'importe qui.

Nos cours sont encadrés par un personnel diplômé. Ces postes sont ouverts à tous, y compris aux PMR. Notre agent de développement du Comité Départemental Essonne peut être une personne à contacter afin d'encourager pareille initiative.

Toutefois, nous sommes confrontés au problème persistant de l'accès aux gymnases : les salles communales souvent inadaptées aux utilisateurs de fauteuils roulants : elles présentent des escaliers, des marches qui rendent le simple accès physique à la structure déjà problématique. De plus, pour la bonne intégration des personnes aux sportifs valides, il est préférable que l'accompagnatrice n'intervienne pas lors des déplacements.

### **Béatrice RODRIGUEZ**

Sur le plan stratégique, il n'est pas préoccupant qu'il n'existe qu'une seule section handicap. L'important reste de pouvoir associer des actions adressées aux valides avec des actions destinées aux non valides. Par exemple, la section Roller entre désormais dans sa troisième année d'existence : nous commençons à envisager des actions avec les personnes valides.

Une fois de plus, il semble bien que le nerf de la guerre restent les ressources humaines, financières, ainsi que les équipements.

**Nicole BOUDINET, Fédération française de retraite sportive (FFRS), Présidente du collège Essonne**

Notre fédération se heurte aux mêmes soucis que la GV. Elle reste cependant plus jeune, puisque sa création remonte à vingt-trois ans, et ne compte que 45 000 adhérents.

**Sylvie ZELASCO**

Il est vrai que, sur la France, la GV compte 550 000 licenciés.

**Nicole BOUDINET**

J'estime que, lors de sa création, la FFRS avait une démarche efficace : il s'agissait d'une association destinée aux retraités, tenue par des retraités. Cependant, elle est aujourd'hui remise en cause par le visage des nouveaux retraités : ceux-ci manifestent de nouvelles demandes, pour de nouveaux produits. Nous souhaiterions les accueillir, mais les équipements communaux ne sont malheureusement pas extensibles : ils demeurent, dans la journée, réservés en priorité aux écoles. Les heures qui nous sont proposées sont souvent ubuesques : fréquemment, il s'agit des heures de déjeuner... Nous rencontrons un fort besoin de créneaux supplémentaires, car les situations de surpopulation deviennent de plus en plus fréquentes.

Nous proposons des activités nombreuses et variées : *via ferrata*, randonnée, canoë, ... Mais le manque de créneaux et de salle reste un obstacle au bon accueil des retraités. De plus, nous avons récemment assisté à la création d'une section pour personnes en perte d'autonomie, provisoire (période de rééducation) ou définitive. Malgré notre volonté de nous occuper de ces populations, la gestion de capacités distinctes pose d'importantes difficultés. Par exemple, comment organiser une randonnée quand les participants présentent un important différentiel de vitesse de marche moyenne ? De plus, il reste difficile de trouver des animateurs formés à ces problématiques, ou, plus généralement, des animateurs qui acceptent seulement de côtoyer le handicap. Mon époux en a fait la douloureuse expérience il y a encore peu.

Il est réellement difficile de trouver des valides acceptant de prendre place, pour quelques heures, aux côtés de non valides. Il est nécessaire de former des animateurs aux besoins des populations seniors. Peu d'animateurs sont polyvalents. Aujourd'hui, à la sortie de la vie active, les gens refusent de s'occuper de personnes à mobilité restreinte. Il s'agit là d'une réaction naturelle : en phase de déclin, l'individu refuse d'être confronté à des difficultés supplémentaires.

**Béatrice RODRIGUEZ**

Nous rencontrons tous le même problème partout.

**Nicole BOUDINET**

Les salles polyvalentes susceptibles d'accueillir ce public sont réservées en semaine aux scolaires, et aux valides en week-end. Lorsque nous les sollicitons, ces derniers refusent de céder leur place, même de façon ponctuelle.

**Rolland BESSON**

Je note que les quatre premiers intervenants étaient des femmes... Il ne s'agit pas là, à mon avis, d'un élément secondaire.

**Maurice LANGRY, Président du Comité départemental de tir à l'arc**

Dans l'Essonne, nous avons tenté à plusieurs reprises de mieux intégrer les femmes dans notre pratique sportive. Le nombre de femmes adeptes de Tir à l'Arc reste encore insuffisant. Nous nous sommes heurtés à un problème récurrent en Essonne : le déficit d'espace. Il ne nous a pas été possible de proposer des horaires adaptés à des populations féminines ayant leurs enfants à charge : le soir, il leur était souvent impossible de se libérer. Le système actuel interdit la venue concomitante d'un mari et de sa femme. Dans une telle situation, c'est souvent la femme qui se retrouve piégée. Cette bataille pour les installations, si elle existe entre valide et non valide, existe aussi entre valides.

Généralement, nos installations sont surpeuplées. Récemment, une tentative d'accueillir de population handisport a été menée : l'expérience a certes été satisfaisante, en revanche, elle a exigé la location de structures supplémentaires. Je suis favorable au sport pour tous : toutefois, cette politique n'aboutira que si les moyens qui y sont nécessaires sont débloqués.

**Béatrice RODRIGUEZ**

Souvent, nous constatons que les communes préfèrent soutenir les pratiques de haut niveau, plus lisible, que les pratiques de loisir. Pourtant, il est du devoir des fédérations d'assurer de front la promotion de la pratique de haut niveau et de la pratique « loisir » : il s'agit là d'une mission figurant dans les statuts de ces structures. Il est déplorable que certaines personnes choisissent l'un de ces axes au détriment de l'autre.

**Rolland BESSON**

Plus que statutaire, il s'agit là d'une exigence légale, qui conditionne de surcroît l'agrément d'une fédération sportive. Rappelons que les fédérations sont en charge de missions de service public : ces missions leur sont dévolues grâce à un agrément ministériel.

Je vous propose toutefois de revenir au thème qui nous réunit ce soir : les conditions d'accès au sport pour tous.

**Vincent GRASTEAU, Chef du service Vie Sportive au Conseil Général de l'Essonne**

J'ai relevé deux éléments principaux dans les interventions proposées. Tout d'abord, en 2002, le département a émis une nouvelle politique sportive, axée sur la solidarité et le renforcement du lien social. Des dispositifs ont été mis en place, autant pour le sport de masse que haut niveau, reposant sur la base d'appels à projet. Or, lors de ces appels, il apparaît parfois difficile d'identifier les projets répondant réellement à notre exigence de solidarité. Je m'aperçois, en écoutant les divers intervenants de ce soir, que tous insistent sur l'importance de développer la transversalité entre clubs valides et spécifiques. Peut-être faudra-t-il davantage favoriser les projets proposant un décloisonnement de ces différents secteurs. Il convient également de ne pas omettre, dans notre discussion, le handicap social dont souffrent beaucoup de nos concitoyens : on pourrait ainsi envisager de confronter certains clubs à des sensibilités sociales diverses.

Par ailleurs, les interventions ont soulevé, de mon point de vue, une autre problématique essentielle. Faut-il développer un modèle de club valide, intégrant mieux personnes handicapées, ou bien renforcer coopération entre clubs spécifiques, valides et non valides ? En Essonne, des expériences sont à ce jour menées dans les deux sens. Ces tables rondes peuvent permettre de faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre.

Enfin, certains ont évoqué les difficultés rencontrées dans le recrutement des agents de développement. Je précise que dans des secteurs comme le handisport, les formations proposées par l'Etat regroupent peu de candidats.

**Nicole BOUDINET**

Je rebondis sur le dernier point abordé : à mon sens, la question des échanges interclubs doit nous conduire à mieux appréhender la formation des animateurs. Il convient d'assurer, au sein de ces clubs, la bonne réception des différents types des populations.

**Béatrice RODRIGUEZ**

Je crois pouvoir proposer une première réponse. Certaines personnes bénévoles parviennent, sans formation, mais avec leur seule vocation, à gérer tous les types de populations : je pense notamment à un jeune éducateur roller. D'emblée, il s'est trouvé très à l'aise avec des enfants pourtant affectés de handicaps très lourds. Certains individus détiennent ce type de compétence de manière innée : les formations ne peuvent que s'y ajouter. En revanche, celles-ci ont un coût. Trouver dix chargés de développement m'est relativement aisé : par contre, je ne dispose pas des moyens nécessaires pour leur assurer les formations requises par la loi. Je rappelle que, en moyenne, une formation de type brevet d'Etat Sport Adapté coûte 12 000 euros.

**Ingrid MOATTI**

Chez nous, il existe une petite différence. Règlementairement, toute personne détentrice d'un brevet d'état valide peut accueillir des personnes handicapées. Si la formation est nécessaire, c'est d'abord pour adapter l'animateur aux populations. Effectivement, le principal atout reste la bonne volonté des animateurs concernés. J'ai rencontré des formateurs diplômés, lors de ma propre formation, qui gardaient un assez piètre contact avec les populations handicapées.

**Pierre HOUBERT, Comité départemental sport adapté**

Les personnes atteintes d'un handicap mental forment une population très hétérogène : certains parlent, d'autres non ; en outre, ils jouissent d'un degré d'autonomie très variable, d'un individu à l'autre. En cela, si certaines activités permettent à elles seules de bien gérer ces populations, d'autres demandent un accompagnement plus poussé : c'est le cas, par exemple, de la piscine. Cette activité exige un accompagnement proche des parents qui, bien souvent, doivent eux aussi se mettre à l'eau. En ce qui concerne les qualifications requises, je pense que tout parent ayant élevé un enfant handicapé les acquiert naturellement. A l'évidence, il convient d'adopter, selon les cas, des postures différentes. Seul le cas par cas permet d'apporter des réponses satisfaisantes à chaque situation individuelle.

**Rolland BESSON**

Parmi les deux tables rondes qui étaient proposées ce soir, j'ai fait le choix de me concentrer sur le sujet du handicap. Il s'agit en effet, selon, d'un sujet qui interpelle l'ensemble des acteurs du mouvement sportif, et pas les seuls personnes impliquées dans le secteur handicapé.

Pour ma part, j'ai une solide expérience d'entraîneur d'athlétisme, ce dans différentes catégories, dont les vétérans. L'athlétisme est un sport qui offre une grande quantité de pratiques, et qui permet une large ouverture en direction de publics différents. Au sein de ma propre section, je compte quelques adhérents souffrant d'handicap mental. Il s'agit toutefois de pathologies suffisamment légères pour permettre une bonne intégration avec les valides. Autant du point de vue des handicapés que de celui des valides, il reste impératif de veiller à ce que chacun accepte la proximité de l'autre.

En effet, pour beaucoup d'animateurs et de pratiquants du mouvement sportif, le handicap, parce qu'il est mal connu, reste d'abord un élément effrayant, suscitant des craintes : beaucoup de responsables craignent n'être pas capable de gérer ces populations. Des démarches doivent donc

être menées dans les deux sens : si certains clubs peuvent encore aujourd'hui rester réticents, il convient de les interpeller. Ils en ont grand besoin. Le mouvement sportif associatif prône des valeurs d'écoute du prochain, de générosité et de solidarité : il ne faut pas craindre d'avoir recours à ces valeurs.

J'aimerais ensuite aborder un second point. A quoi adhère-t-on lorsque l'on pratique une activité sportive ? Qui que l'on soit, on adhère, fondamentalement, à une association : en tant que telle, celle-ci garde une double fonction d'accueil et d'insertion. Le handicap économique peut être tout aussi difficile à vivre que le handicap physique, et parfois encore être un fort vecteur d'exclusion. Certains jeunes ne disposant pas des ressources nécessaires pour se doter d'un équipement de sport, ne serait-ce que de chaussures de sport, refusent d'intégrer des clubs où, à leurs yeux, leur misère serait exposée. Si nous n'allons pas vers eux, leur révolte, prévisible, ne doit surprendre personne. Il s'agit donc de ne pas omettre la dimension économique des problématiques de l'accès au sport pour tous.

Les bénévoles sont une ressource rare et précieuse : on en trouve toutefois davantage que des associations ouvertes à tous. Beaucoup d'associations du mouvement sportif reste sélective, et pas au seul niveau de la performance sportive : chez certains, cette sélectivité s'opère sur le statut social. Parmi les doléances à communiquer aux pouvoirs publics, il conviendra de mettre un accent particulier sur le travail qui reste à effectuer à propos du contenu de l'offre associative. Si deux associations adhèrent à la même fédération, rien n'implique qu'elles mènent, sur le terrain, les mêmes politiques locales.

Le développement du sport pour tous se heurte à plusieurs obstacles : faible producteur de médaille, le sport pour tous ne propose que de faibles retombées en termes de notoriété. Si le handisport bénéficie, il est vrai, d'un sursaut d'intérêt, il ne faut pas surestimer la générosité apparente déployée en la matière. Je pense, pour ma part, qu'il appartient aux pouvoirs publics de caractériser les priorités que les associations devront porter, et de les engager à mobiliser des populations différentes.

La question du sport pour tous concerne directement, à l'échelle du simple département, une population d'une dizaine de milliers de gens. Pourtant, les aides proposées sont loin d'être à la hauteur des besoins. Sur ce point, une seule collectivité publique semble tenir un raisonnement cohérent : il s'agit du Conseil général. Il propose ainsi, pour chaque association, quelle que soit la fédération ou la catégorie, une aide de 6,50 euros par licencié.

### **Nicole BOUDINET**

Il s'agit également de ne pas oublier la question des équipements : la plupart du temps, ceux-ci restent inadaptés à nos besoins.

### **Rolland BESSON**

Effectivement. Il s'agit là d'un problème directement lié au mode de constitution des équipements sportifs de l'Essonne. Construits pour l'essentiel dans les années 70, selon les prototypes de gymnases A, B ou C, ces équipements ont été conçus avec une approche relative à la pratique sportive, et non dans une approche d'accessibilité élargie. Cette capacité restreinte explique la hiérarchisation des publics que doivent souvent opérer les établissements : les scolaires sont prioritaires en semaine, au détriment des retraités, les clubs le sont le week-end, au détriment des usagers loisirs. De priorité en priorité, on ne peut que constater l'accroissement du décalage entre attentes et moyens. Le récent recensement des équipements sportifs a montré l'inadaptation des équipements disponibles aux normes actuelles, que ce soit en termes d'installation électrique ou d'accueil des PMR.

Ces assises peuvent ainsi se proposer d'imaginer un plan programme d'équipements sportifs départementaux accessibles à tous, à réaliser sur les dix prochaines années. L'identification des besoins constituera une première partie, relativement aisée, de ce projet : la recherche de financement en sera une seconde, plus ardue...

Il s'agit selon moi de questions à mieux intégrer dans nos réflexions. Le département compte 200 communes. Indifféremment des couleurs politiques, la plupart considère que les financements doivent dépendre directement des résultats. Il ne s'agit certainement pas d'un raisonnement acceptable pour des communes affichant le souci du « sport pour tous ».

### **Nicole BOUDINET**

Il convient également de tenir compte des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) dont les activités entrent, bien souvent, en concurrence avec les associations sportives. Même si elles concernent des populations plus restreintes, les communes y voient une publicité plus attrayante. Il s'agit effectivement d'activités, en tant qu'évènement ponctuel et donc « exceptionnel », plus aisément valorisables au sein d'un journal communal.

### **Rolland BESSON**

Nous revenons ici au problème de la visibilité des différentes activités. Le CCAS mène une activité louable, qu'il convient de pérenniser. Je refuse, en revanche, que cette activité concurrence les actions du mouvement sportif : celles-ci s'inscrivent bien dans un registre différent. Je suis favorable à ce que la fonction sociale de ces activités soit reconnue, et qu'elles bénéficient des aides et soutiens appropriés.

### **Monsieur FILLIOLET, président du Comité départemental EPMM Sports pour tous**

Notre activité est relativement proche de l'AGV : nous proposons une offre variée, dont des jeux, adaptés à des milieux différents. Notre association s'appelle Sports pour Tous, « Sports » étant au pluriel. Il ne s'agit pas là que d'un détail : en acceptant cet intitulé, le Ministère ne voyait pas dans notre association un agent de développement du sport pour tous, au singulier.

Chaque fédération garde des problèmes qui lui sont propres, dans la gestion des populations seniors ou handicapées : mais il convient également de prendre en compte les quartiers difficiles. Nous avons récemment organisé la tenue d'un forum pour enfants et jeunes adultes, proposant des tests d'équilibre ainsi que des évaluations de condition physique : aucun adolescent n'a participé à ces évènements. Pourquoi cette absence ? Cette question fondamentale reste trop souvent mise à part. L'intervention dans les quartiers difficiles se heurte souvent à de nombreuses difficultés.

### **Béatrice RODRIGUEZ**

Le meilleur moyen de les surmonter reste souvent de s'y rendre. Il est vain d'espérer les attirer dans de telles manifestations si elles se déroulent à l'extérieur de leur quartier d'habitation.

### **Monsieur FILLIOLET**

C'est loin d'être ce que nous faisons. J'ai tenu de hautes responsabilités au plan universitaire, et je connais, pour avoir passé de nombreuses années à Mantes-la-Jolie, ces quartiers. Mais aujourd'hui, je crois être confronté à une situation inédite. Les seules activités qui restent attirantes sont la boxe ou les arts martiaux... Le statut de bénévole est difficile à porter : il n'est pas toujours aisé de se rendre sur le terrain. Dans mon expérience, j'ai pu constater que si les enfants saluaient régulièrement les « corps étrangers », ou nouveaux venus dans le quartier, les adolescents, jamais. A mon sens, le véritable enjeu du « sport pour tous » sera de réussir à convoquer ces populations dans la pratique d'activités sportives.

**Rolland BESSON**

C'est un problème général, que nous ne résoudrons pas ce soir. Il peut toutefois être utile de l'aborder par l'évocation de quelques situations concrètes. A Corbeil-Essonnes, plusieurs de nos collègues mènent actuellement une expérience très intéressante, en tentant de rassembler au sein d'une même équipe de Rugby des individus issus de bandes et de quartiers opposés.

Moi-même, je vis à Vigneux depuis fort longtemps. L'école d'athlétisme reste fréquentée par beaucoup de jeunes venant de La Croix-Blanche : il s'agit d'un quartier réputé difficile. Pourtant, depuis soixante ans, je peux m'y promener sans risque. La question du statut social des intéressés dans la problématique du sport pour tous entre donc bien en ligne de compte.

Dans le même temps, le sport seul n'est pas en mesure de résoudre les problèmes les plus profonds de la société. Il s'agit là de problèmes liés à l'éducation, aux situations sociales et économiques. L'évolution de la société a abouti en une telle distinction des modes de vie que, bien souvent, le communautarisme plus que l'intégration semblent présider aux logiques de peuplement. Face à ces difficultés, l'assistanat ne mène à rien. Le seul moyen de reconstituer du lien social reste de mettre en avant, avant la notion de particularité, celle d'égalité.

**Monsieur FILLIOLET**

Vous avez évoqué des exemples convoquant la notion de compétition. Je parlais précisément des populations ne recherchant pas une pratique compétitive : celles-ci doivent également, dans une problématique de développement du sport pour tous, être appréhendées.

**Maurice LANGRY**

Je pratique le Tir à l'arc : il s'agit d'un sport où la compétition ne dépend pas du nombre de participants. Seul, un tireur entre en compétition avec lui-même.

**Monsieur FILLIOLET**

Je rappelle simplement que le Ministère lui-même a donné mission aux associations sportives d'agir dans le cadre des pratiques non compétitives. Comment une fédération telle que la nôtre peut-elle répondre à cette exigence ? C'est la question que je pose ce soir.

**Rolland BESSON**

On ne résoudra sans doute la situation dans les quartiers difficiles qu'au prix d'une vaste mobilisation générale. En revanche, croire en l'élaboration arbitraire de solutions externes est purement illusoire. Il est absolument nécessaire d'engager une concertation avec les acteurs concernés afin d'établir le contact : il s'agit là de la seule base sur laquelle une action concrète et utile pourra s'engager. Dans ces milieux, la compétition est partout : pour le droit à la vie, à la nourriture...

Dans son discours, le Ministre entend donner la priorité aux fonctions éducatives et sociales du sport. Il s'agit là d'une préoccupation louable : nous manquons toutefois de moyens pour la mettre en œuvre de manière concrète.

**Monsieur FILLIOLET**

Mon souci était simplement de rappeler la juste part que cette dimension doit prendre dans l'appréhension des problématiques du sport pour tous.

**Rolland BESSON**

Au premier abord, il émane de ces quartiers des comportements ultraviolents : en réponse, les activités de sports de combat sont souvent proposées afin de mieux canaliser ces éruptions

d'énergie négative. De telles démarches peuvent avoir des résultats mais ne constituent en aucun cas la panacée. Dans ces quartiers, la plus grande détresse reste celle de ceux qui subissent la violence des petits leaders locaux. Vous rappelez, à juste titre, l'ancrage profond du sport dans la société : il ne suffit malheureusement pas à en soigner les maux.

**Paul COLPAERT**

Il est vrai que la population adolescente fréquente rarement les clubs. Dans le cas de la gymnastique volontaire, la classe d'âge des jeunes est très fortement sous représentée.

**Béatrice RODRIGUEZ**

Pourtant, nous en avons. Handicapé ou pas, un adolescent reste un individu en quête d'identité. Le problème que vous évoquez reste ainsi commun à toutes les fédérations. En judo, à partir de 13-14 ans, au moment où les jeunes vivent une phase très conflictuelle, la fédération perd des adhérents.

**Paul COLPAERT**

La gymnastique volontaire a longtemps gardé l'étiquette d'une activité réservée aux anciens.

**Sylvie ZELASCO**

Il est vrai que cette image a rencontré un certain succès. En outre, la gymnastique volontaire reste aujourd'hui une activité très peu fréquentée par les hommes : au niveau national, seuls 7 % des pratiquants sont de sexe masculin. Pourtant, les hommes participant à nos cours se disent très satisfaits de cette activité. Je ne parviens pas à m'expliquer une telle désertion.

**Béatrice RODRIGUEZ**

Il s'agit d'une question de représentation

**Rolland BESSON**

Chaque sport garde une culture qui lui est propre : dans le football, le pourcentage que vous évoquez est inversé. On y rencontre 93 % d'hommes, et 7 % de femmes.

**Béatrice RODRIGUEZ**

Il semble difficile de dépasser les représentations : dans les esprits, le football et le judo restent des sports typiquement masculins.

**Rolland BESSON**

L'adolescence correspond à une phase de refus systématique de la pratique encadrée, ou organisée. Ainsi peut-on autant observer cette fuite des adolescents dans les conservatoires que dans les clubs.

**Béatrice RODRIGUEZ**

En sociologie, on appelle ce phénomène le mimétisme. C'est aussi ce qui explique la diffusion du port du sweat-shirt à capuche.

**Rolland BESSON**

L'apparence est une chose, le fonctionnement des bandes en est une autre. J'ai moi-même été chef de bande. Vigneux est une ville coupée en deux par la route nationale. Quand, au nord de la route, résidaient des populations issues des immigrations italienne et polonaise, se concentraient au sud le fruit de l'immigration intérieure. S'opposaient ainsi le Haut-Vigneux et le Bas-Vigneux, séparés par

le petit bois du Bois-Couvreuse. Et comme dans le film *La Guerre des Boutons*, nos deux clans s'y attendaient pour s'affronter. C'était « Bande du haut contre bande du bas », longtemps avant la construction des premiers grands ensembles.

### **Nicole BOUDINET**

Ces bandes gardaient une morale : désormais, dans les quartiers difficiles, la violence semble ne plus connaître de limites.

### **Béatrice RODRIGUEZ**

Il faut voir là une conséquence de la place croissante de l'écran dans nos sociétés. D'un autre point de vue, cette évolution constitue une réelle problématique de sport santé. Les médecins sont en alerte, et proposent, lors de chaque consultation, un calcul du taux d'obésité des enfants.

### **Rolland BESSON**

C'est effectivement un véritable problème de santé publique.

### **Ingrid MOATTI**

Beaucoup de femmes atteignant l'âge de vingt-cinq ou trente ans, arrêtant toute pratique sportive, commencent de grossir.

### **Maurice LANGRY**

Toutes les études révèlent des courbes de participation sportive par tranche d'âge très différenciées selon le genre.

### **Sylvie ZELASCO**

Je crois constater, au sein de mes cours, un nouveau phénomène : des femmes atteignant la quarantaine reprennent le sport, et amènent avec elle leurs filles de quinze ou seize ans. Malheureusement, les communes estiment souvent saturée l'offre d'activités destinée aux adolescents. C'est ainsi que, chaque année, des dizaines de personnes sortent de la sphère de la pratique sportive.

### **Madame FILLIOLET, Comité départemental EPMM**

Je souhaiterais revenir sur la relation entre valides, semi valides et invalides. Dans les Yvelines, nous avons tenté différentes expériences : toutes ont révélé l'extrême difficulté d'organiser la cohabitation entre ces différentes populations. Autant nous rencontrions une forte motivation de la part des encadreurs des handicapés, autant les valides manifestaient une résistance extrêmement affirmée. Face à cette situation, les activités de pleine nature me semblent les plus favorables à l'organisation de ces rencontres.

Il est vrai que, depuis deux ans, la Journée mise en place par le Ministère a permis des rencontres inédites. Lors de ces journées, il serait préférable, d'un point de vue purement formel, d'axer la présentation sur des journées « ouvertes à tous », plutôt que d'annoncer des journées spécialisées, dans lesquelles, bien souvent, les populations valides ne se reconnaissent pas.

Pour aborder une autre catégorie de personnes, je souhaiterais évoquer la volonté d'un de nos clubs d'intégrer au sein de ses activités habituelles les personnes obèses. Cette tentative s'est malheureusement heurtée à un échec, d'ordre d'abord psychologique. La cohabitation avec les valides s'est avérée difficile. Bien vite, la nécessité de créer une section spécialement réservée aux obèses s'est imposée. Elle présentait l'intérêt de permettre à la personne de s'accepter telle qu'elle

est, et de participer à des activités adaptées à ses capacités propres. Si une intégration doit être envisagée, sa mise en place ne pourra être que progressive.

Par ailleurs, on observe de plus en plus de familles nombreuses décidant de pratiquer en commun des activités spécifique, souvent en milieu aquatique. Notre tentative d'intégrer ces familles à un groupe s'est heurté à une réaction communautariste : ces familles manifestaient la volonté de rester entre elles. Dans ces situations, elles paraissent vivre le nombre comme une caractéristique distinctive. Faut-il encourager ce type d'aspirations autarciques, ou faut-il au contraire les freiner ?

### **Ingrid MOATTI**

Nous parlons ce soir des conditions qui permettront de rendre la pratique sportive accessible à toutes et à tous. Il s'agit d'ouvrir des possibilités, dont les individus peuvent ultérieurement choisir de ne pas profiter. Je prendrai l'exemple du handicap. Les personnes handicapées restent souvent les laissés pour compte de la société. Dans cette situation, je ressens régulièrement le besoin de rencontrer et de côtoyer des personnes partageant mon handicap : c'est pourquoi j'ai fait le choix de jouer au basket dans un club handisport. C'est un choix personnel que font beaucoup de personnes dans ma situation. Aujourd'hui, la société manifeste un souci d'intégration à tout prix. J'estime ce souci légitime, mais seulement dans le respect des différences.

Le handicap attire le regard de tous. Encore ce matin, mon compagnon me le faisait remarquer, alors que nous étions au supermarché : lorsque je sors, tout le monde m'observe. La curiosité est humaine, et je comprends ce regard. Je l'ai posé sur moi-même au début de mon handicap. Il s'agit toutefois d'une pression extérieure constante, à laquelle je ressens parfois le besoin de me soustraire.

### **Béatrice RODRIGUEZ**

Il s'agit là, à mon sens, d'un comportement tout à fait naturel. On évoque, en sociologie, le concept de reconnaissance sociale : les modes de sociabilité sont orientés par le besoin de se reconnaître chez l'autre.

### **Monsieur RODRIGUEZ**

Je suis également membre d'une association de parents d'enfants handicapés : les parents aussi aiment à se retrouver entre eux, pour évoquer les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés. Il ne s'agit pas là d'un réflexe de mise à l'écart, mais plus simplement d'un besoin à satisfaire régulièrement.

### **Madame FILLIOLET**

J'évoquais les familles nombreuses parce qu'il s'agissait, à mon sens, d'un cas particulièrement frappant.

### **Ingrid MOATTI**

Généralement, je rejette le terme d'intégration : j'estime que les PMR sont d'ores et déjà des membres à part entière de cette société.

### **Madame FILLIOLET**

J'aimerais revenir sur le cas des obèses. Nous avons pu constater que, quand un ou deux obèses s'intégraient à un club non spécialisé, l'opération réussissait souvent. En revanche, elle se solde par un échec dès que leur nombre devient plus important. J'ai ainsi l'exemple d'une obèse parfaitement intégrée dans un cours de yoga : l'ensemble des adhérents l'a parfaitement acceptée.

**Ingrid MOATTI**

De tels succès restent conditionnés par la personnalité de chacun, autant de celle du nouvel arrivant que de ceux qu'il rencontre.

**Béatrice RODRIGUEZ**

J'ai quelques responsabilités au club de judo de Vigneux. Nous y avons mis en place un accueil particulier selon les capacités de chacun. J'ai ainsi l'exemple d'un enfant handicapé arrivé il y a quatre ans : il a commencé par des séances de dix minutes. Au fur et à mesure, il a pu intégrer le respect des consignes. Notre démarche était de réellement proposer une pratique sportive adaptée, dans le respect des exigences du sport pour tous.

Désormais, cet enfant est capable de suivre des séances d'une heure, dans le respect des règles communes. Depuis, il pratique le judo avec d'autres enfants. Il est frappant de constater que cette intégration s'est accomplie naturellement. Il n'a été besoin de nuls grands discours. A la différence des adultes, les enfants, poussés par leur curiosité, vont naturellement vers la différence.

**Rolland BESSON**

Il est incroyable que, dans la représentation traditionnelle que nous gardons de la différence, celle-ci continue d'effrayer.

**Ingrid MOATTI**

Il est vrai que les parents restent souvent plus inhibés que leurs enfants : ils retiennent leurs interrogations, et, ce faisant, ne dissipent jamais réellement leurs inquiétudes. Rares sont les parents qui, devant la perplexité d'enfants me voyant dans un fauteuil roulant, les encouragent à faire face à la différence, et à venir m'interroger directement. Le plus souvent, ils préfèrent réprimer une question pourtant toute légitime.

**Paul COLPAERT**

De manière générale, il semblerait naturel que les compétitions handisport soient intégrées dans les grandes manifestations sportives comme une catégorie supplémentaire. Nous avons choisi, ce soir, d'aborder la question du sport pour tous par le biais de la pratique « loisir ». Pourtant, la pratique compétitive reste la première à alimenter le cloisonnement des pratiques sportives, à travers l'organisation des compétitions.

**Rolland BESSON**

Le sport de haut niveau fonctionne selon la règle de l'élitisme, poussée à son paroxysme. Il paraît peu envisageable que ces compétitions soient jamais intégrées dans le déroulement des grands rendez-vous sportifs. Tout d'abord, d'un point de vue purement économique, l'heure de diffusion des Jeux Olympiques valides n'a pas le même prix que l'heure de diffusion de Jeux Paralympiques.

**Ingrid MOATTI**

D'un point de vue purement matériel, il semble déjà impossible de réunir sur une même structure des athlètes valides et handicapés.

**Rolland BESSON**

Le 7 juillet, se tiendra le meeting Gaz de France d'athlétisme. Régulièrement, cette manifestation voit l'accueil de quatre épreuves handisport. Cette cohabitation paraît bien possible sur un meeting ponctuel : elle paraît toutefois difficilement généralisable.

**Ingrid MOATTI**

Effectivement, si elle est possible sur un évènement ponctuel, cette cohabitation n'est pas envisageable à l'échelle de jeux olympiques. Aucune ville n'aurait, de toute façon, la capacité d'accueillir des jeux d'une telle ampleur : cela paraît irréalisable.

**Paul COLPAERT**

Tellement de choses paraissaient irréalisables dans le temps !

**Ingrid MOATTI**

Ici, à l'échelle de l'Essonne, il serait toutefois souhaitable d'organiser des compétitions mixtes.

**Monsieur RODRIGUEZ**

Il y a trente ans, il paraissait irréalisable d'organiser des Jeux Olympiques de l'ampleur des Jeux actuels.

**Maurice LANGRY**

Le Tour de France cycliste féminin, qui suit de quelques jours l'épreuve masculine, ne bénéficie d'aucun relais médiatique : il reste pour ainsi dire invisible.

**Rolland BESSON**

Et pour cause : il n'existe plus.

**Ingrid MOATI**

Le football féminin souffre des mêmes difficultés.

**Monsieur RODRIGUEZ**

Il est grand temps d'abattre les cloisons qui séparent les différentes catégories de la pratique sportive. Des difficultés logistiques ne sauraient en aucun cas légitimer des pratiques discriminantes.

**Vincent GRASTEAU**

Vos différentes remarques touchent à un point concret de la politique du Conseil général. Le département soutient un évènement d'athlétisme se tenant chaque année à Montgeron : nous y apprécions la volonté des organisateurs de vouloir se faire côtoyer épreuves valides et non valides. Cette démarche recoupe une des orientations fortes du Département : outre l'aspect organisationnel, faut-il continuer dans cette démarche qui consiste en la volonté de réconcilier les différentes populations ?

**Paul COLPAERT**

Trop souvent, handicapés et valides restent dans des sphères à part.

**Béatrice RODRIGUEZ**

Il convient de partir du volontariat : c'est là la base absolue. Aller contre la volonté des personnes ne peut qu'aboutir à un échec.

**Ingrid MOATTI**

Seule la bonne volonté garantit un bon départ.

**Monsieur RODRIGUEZ**

Nous sommes confrontés à un double problème : s'il convient en premier lieu de rallier les bonnes volontés, en second lieu, il reste à garantir l'accessibilité et moyens disponibles. Bien souvent, les portes fermées s'accumulent... Nous évoquons plus tôt les quartiers difficiles : de nombreuses associations de quartiers tentent d'amener des enfants des quartiers difficiles dans les clubs municipaux : eux aussi rencontrent ces mêmes problèmes. Il reste fondamental de mettre à disposition, derrière les bonnes volontés, les moyens nécessaires.

**Sylvie ZELASCO**

Nous avons mené des actions de ce type envers des femmes maghrébines : nous entendions faire de la gymnastique volontaire, l'espace de quelques séances, un vecteur d'intégration. Plusieurs femmes sont venues à un cours, sans que je les revoie les semaines suivantes. En revanche, un certain nombre s'est inscrit l'année suivante. Cette opération s'est, selon moi, soldée par un succès. S'il faut proposer les moyens adéquats, il convient aussi de laisser les mentalités évoluer. En l'occurrence, j'avais préparé mes adhérentes, pour les former aux enjeux de notre démarche.

**Ingrid MOATTI**

Effectivement, tout passe par une bonne information.

**Monsieur RODRIGUEZ**

Il n'en reste pas moins que la condition principale de l'intégration reste l'accessibilité des salles.

**Sylvie ZELASCO**

Notre situation est un peu différente. Nous proposons un cours très hétérogène, qui ne connaît aucune organisation en termes de catégorie, d'âge ou de niveau. Dès lors, il ne nous restait qu'à tenter l'expérience, pour amener petit à petit les mentalités à évoluer.

**Maurice LANGRY**

Je souhaiterais évoquer une anecdote concernant mon club de tir à l'arc. Il y a trois ans, nous avons reçu, de la part d'un directeur d'établissement spécialisé de Brétigny, une demande pour initier des enfants autistes et mongoliens. Cet accueil a été possible l'espace de deux ans, aussi longtemps qu'un créneau était disponible. Soudainement, la plage horaire du mardi après-midi, réservée aux handicapées, a été réquisitionnée par l'école. Notre volonté était intacte, mais les moyens nous avaient été retirés.

**Nicole BOUDINET**

Nous avons proposé nos services au Centre de Loisirs dans l'organisation de randonnées. Nous avons été engagés pour aller camper pendant une semaine avec des enfants de six à huit ans. Même si cette expérience a été relativement difficile, nous étions tenus de l'accepter, afin de bien attester de notre bonne volonté.

**Monsieur BOUDINET**

A cette occasion, j'ai pu réaliser que les enfants ne connaissaient plus rien de la flore de la région. Si certains reconnaissent encore l'avoine, c'est pour l'avoir observé sur leur paquet de céréales au petit déjeuner.

**Rolland BESSON**

Je connais également un enfant de la Croix Blanche à qui l'on avait demandé de dessiner un poisson : il a rendu un croquis représentant un poisson pané.

**Vincent GRASTEAU**

L'ensemble des témoignages évoqués doit nous rappeler l'impérieuse nécessité d'une bonne connaissance des structures et compétences de chacun. La mise en réseau des différents acteurs du mouvement sportif reste, à l'heure actuelle, insuffisante, et demeure préjudiciable au développement des activités de sport pour tous. Bien souvent, les PMR manifestent une méconnaissance importante des structures vers lesquelles elles peuvent être orientées.

**Béatrice RODRIGUEZ**

Chaque structure voulant se développer doit posséder, ou au moins intégrer, un réseau.

**Monsieur RODRIGUEZ**

Trop souvent, on propose aux PMR des horaires en semaine : c'est méconnaître la réalité de la vie des personnes handicapées, qui, en dehors des week-ends, sont souvent intégrées dans des structures offrant le degré de prise en charge idoine.

**Vincent GRASTEAU**

Avez-vous connaissance d'une traduction territoriale de ces problématiques d'accès ? Très concrètement, les populations du Sud Essonne rencontrent-elles, selon vous, des difficultés d'accès aux structures ?

**Ingrid MOATTI**

Effectivement, cet accès est souvent très problématique, voire impossible.

**Béatrice RODRIGUEZ**

En ce qui concerne notre comité, nous regroupons une population issue de trois départements. Beaucoup de centres pourraient nous accueillir, mais seulement lors des périodes de prise en charge des enfants, soit pendant leur scolarisation.

**Monsieur RODRIGUEZ**

Une question doit être abordée : serait-on prêt à admettre que les enfants valides ne fassent du sport qu'à travers l'école ? Car c'est bien là ce que l'on propose aux enfants handicapés !

**Béatrice RODRIGUEZ**

Je souhaiterais partager un témoignage. J'ai connaissance d'un enfant trisomique ayant pu intégrer un club de roller : cette pratique a déclenché chez lui une véritable métamorphose. A l'instar de ses frères et sœurs, il devait préparer son sac le soir et partir, accompagné de sa mère, pratiquer son activité. Pour lui, la pratique du roller autorisait l'entrée dans une sphère dépassant largement le simple cadre sportif.

**Ingrid MOATTI**

Nous nous trouvons quant à nous dans une situation où nous ne pouvons plus multiplier les clubs : ceux-ci ciblent des publics spécifiques, et donc rares. Un club de football à cinq en salle vient de se créer à Evry : pour en assurer la pérennité, il lui faut attirer un effectif d'au moins sept enfants,

handicapés physiques mais marchants, âgés de dix à vingt ans. Le public d'un tel club est donc très rare : dans ce contexte, la multiplication des clubs ne provoquerait que leur appauvrissement. Il n'en reste pas moins que, malgré la bonne volonté des parents, tous ne sont pas disponibles pour emmener leurs enfants au football. Les transports demeurent donc un problème incontournable.

### **Rolland BESSON**

Deux étapes doivent encore marquer notre parcours. La première verra la restitution du compte rendu de nos débats à l'ensemble des participants de cette réunion. La seconde, plus ardue, verra notre rencontre, le 19 mai prochain, avec les financeurs et les différents représentants des pouvoirs publics (communes, département, région). Il nous appartiendra à ce moment de leur transmettre les difficultés liées au « sport pour tous » que nos réunions auront contribué à identifier. Je vous propose que nous organisions celles-ci autour de trois axes.

Nous constaterons, dans un premier temps, la coexistence de grandes possibilités en termes de pratiques, avec la présence de grandes difficultés d'accès. Nous proposerons l'éventuelle mise à l'étude d'un plan programme de rééquipement du territoire essonnien, dont l'un des objectifs serait un rééquilibrage géographique des structures d'accueil disponibles sur le territoire.

Dans un second temps, nous ferons l'inventaire de l'offre de pratiques. Aujourd'hui, l'offre du sport pour tous se concentre sur certains types de pratiques sportives. Cependant, le mouvement sportif plus traditionnel reste diversement impliqué, selon les activités. L'offre sportive ne doit se limiter ni à la seule offre disponible actuellement, ni à la seule pratique compétitive.

Enfin, dans un troisième temps, nous évoquerons le problème de l'adaptation des formateurs aux évolutions des offres et des demandes des populations essonniennes. Ces questions seront soumises à nos financeurs et Décideurs le 19 mai.

Je relie le débat de ce soir à celui de lundi, qui portait sur le sport santé. Un médecin participait à nos discussions. Il s'est avéré que, seule, la meilleure formation des médecins généralistes aux pratiques du sport ne pouvait suffire à mieux maîtriser les problématiques de sport santé. Il ne s'agit pas d'une question de spécialisation, mais bien d'un véritable enjeu de santé publique. Nous proposons ainsi la mise en place d'un dispositif départemental de l'éducation, du sport et de la santé, où se rencontreraient les différents acteurs concernés. Ce projet de Conseil Départemental doit être mis à l'étude.

Le 19 mai, seront sollicités pour nous apporter des points de vue les représentant de l'Union des maires, des représentant du Conseil général, et de l'Etat. A l'heure actuelle, seul le Conseil général s'est impliqué dans l'organisation de nos assises, en demandant, par exemple, la tenue d'une table ronde consacrée au sport de haut niveau. Au-delà de l'information réciproque, l'ensemble des acteurs du mouvement sportif essonnien seront conviés à participer à un échange, et à interpeller les décideurs, en fonction des remarques et propositions qu'ils auront, ou n'auront pas, formulées.

Merci à tous et à toutes, et au plaisir d'une prochaine rencontre.